

COMMUNE DE LA BALME DE THUY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2008

L'an deux Mille huit , le HUIT DECEMBRE , Le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEROUSSIN Christian, Maire.

Date de la convocation : 02.12.08

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : BARRUCAND Pierre, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, LARUAZ Frédéric,
GENANS-BOITEUX Marc, Mmes MARTEL-JON Sandrine, MASSON Chantal , DONZEL Maryse

Avait donné procuration : CHABRIER Christian à BARRUCAND Pierre

Absents : AVET-FORAZ André, DELEAN Michel,

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

REDEVANCES D'ACCES AUX PISTES DE DRAN ET TARIFS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS 2008/2009

Il est rappelé que le Conseil Municipal en application des lois relatives à la Protection de la « Montagne » et à la démocratie de proximité à

* décidé d'instaurer le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières

* Confié le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au comptable public

* Confié la distribution des secours sur le domaine nordique communal à l'Association Haute-Savoie Ski de Fond

* Décidé que la participation pour frais de secours serait étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs

Comme chaque année l'assemblée est invitée à approuver les tarifs des prestations de secours, étant précisé que la commission intercommunale de Sécurité du Plateau propose de reconduire ceux de l'hiver dernier

Entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

* Approuve la reconduction des tarifs pour les prestations de secours consécutifs à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le Domaine Nordique du Plateau des Glières pour la saison hivernale 2008/2009 à savoir :

- **39.00 € Zone A** « Front de neige » (proximité immédiate du Centre de Ski)

- **94.00 € Zone B** sur les pistes et à proximité immédiate des pistes ou à l'intérieur des pistes

- **194.00 € Zone C** hors pistes (prix de base) susceptible de majoration sur facturation en fonction des moyens mis en œuvre

* Précise que la présente délibération sera notifiée au responsable de la sécurité et des secours pour affichage et exécution

* Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application

CONTRAT RIVIERE

La mise en œuvre du projet de contrat de rivière sur le bassin versant du Fier nécessite une coordination entre les différentes collectivités du bassin versant pour l'élaboration du projet. Celui-ci pourrait se faire sous la forme d'une collectivité porteuse qui passerait une commande groupée pour les études complémentaires du contrat de rivière Fier, en conventionnant avec les autres collectivités du bassin versant.

Le SIABD pourrait conventionner avec la future collectivité porteuse pour son territoire de compétence. Ceci suppose qu'il soit compétent pour cette phase d'études. La signature de cette convention est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le transfert de la compétence « Etudes du Contrat de Rivière du Fier » au SIABD
- Accepte le principe de signature d'une convention avec la future structure porteuse du contrat de rivière.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité - Décide d'allouer à Monsieur René CAYE, trésorier, l'indemnité de conseil fixée au taux de 60% et au prorata temporis de sa présence au poste de receveur.

ANTENNE RELAIS SFR

Le Maire expose au Conseil Municipal les nombreuses demandes déposées par la population et les parents d'élève concernant le retrait des antennes relais SFR installées dans le clocher de l'église à proximité de l'école primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Considérant qu'il y a lieu d'appliquer dans cette affaire le principe de précaution, demande au Maire de solliciter SFR pour le déplacement de ces antennes-relais.

LOCATION DU BAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de location pour le bar communal. Après examen de ces demandes, la candidature de Mr GENAND RIONDET Grégory, a été retenue. Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL

- fixe le montant de la location à **100 € mensuel**, à compter du **1^{er} Avril 2009** et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir signer la convention d'occupation avec Mr GENANS-RIONDET Grégory.

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du BUDGET PRINCIPAL 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Investissement

2151 - 0.02 €

1641 + 0.02 €

Fonctionnement

66111 + 0.01 €

6558 - 0.01 €

Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédits ci-dessus.

MOTION RELATIVE A LA PRESENCE DU LOUP SUR LA COMMUNE DU GRAND BORNAND ET DANS LE MASSIF BORNE-ARAVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré I EXPRIME son soutien à cette motion.

DECLARATION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018

Le Comité National Olympique et Sportif Français a engagé une procédure de sélection d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

La Ville d'ANNECY et le CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE ont décidé d'un commun accord de répondre à la volonté du CNOSF d'accueillir à nouveau les jeux d'hiver en France.

ANNECY s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal de LA BALME DE THUY, soucieux d'en renforcer le poids, déclare apporter son soutien à la candidature d'Annecy/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

Conscient des avancées qu'apporteront pour le territoire départemental cet évènement et, en particulier le fait que l'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver constituera un formidable outil de développement pour le mouvement sportif français et pour toute l'activité économique et touristique de la Haute-Savoie et de l'ensemble de ses massifs.

Le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy /Haute-Savoie 2018

Suivent les signatures :

Les Conseillers :

La secrétaire :

Le Maire ;